



**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE**  
**du Mardi 23 janvier 2018**  
**COLLECTIVITE : Saint-Laurent du Var**

La commission d'évaluation professionnelle d'accès aux grades d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2eme classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2eme classe, Educateur territorial des Activités physiques et sportives s'est réunie le Mardi 23 janvier 2018, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes 33 avenue Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR.

La séance est ouverte à ... 9h00 .....

**Composition de la commission :**

- Sophie DEGUEURCE, représentant le Président du CDG,
- Noël FIORUCCI, personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG,
- Murielle HLAD, fonctionnaire appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du grade d'accès,

Les candidats ont été invités à se présenter, devant la commission, par courrier en date du 16 janvier 2018.

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, aptes à être intégrés au grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2eme classe :

Nom	Prénom
DALMASSO	Delphine
GATTO	Anbinette
LELIEVRE	Courmie

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, aptes à être intégrés au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2eme classe :

Nom	Prénom
BOMPARD	Mathieu

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, aptes à être intégrés au grade d'Eduteur territorial des Activités physiques et sportives :

Nom	Prénom
OTTO-BRUC	Benjamin

Fait à...*St Laurent du Var*..... le...*23/01/2018*.....

Les membres de la commission :

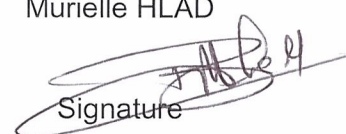
Sophie DEGUEURCE

  
Signature

Noël FIORUCCI

  
Signature

Murielle HLAD

  
Signature

Affiché dans la commune le :

Publié sur le site internet de la commune le :

Affiché au CDG06 et sur le site cdg06.fr le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NICE dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.